



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9066^e séance

Jeudi 16 juin 2022, à 15 heures

New York

Présidente : M^{me} Dautllari (Albanie)

Membres :

Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M. Biang
Ghana	M ^{me} Osei
Inde	M. Mathur
Irlande	M. Flynn
Kenya	M. Ndung'u
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2022/481)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2022/481)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République dominicaine et d'Haïti à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Jean Victor Génés, Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, et M. Arnoux Descardes, Directeur exécutif de Volontariat pour le développement d'Haïti.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/481, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M^{me} La Lime.

M^{me} La Lime (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter une fois de plus au Conseil des informations actualisées sur la situation en Haïti où, dans un contexte marqué par des conditions de sécurité qui se détériorent rapidement, les discussions sur les arrangements relatifs à la gouvernance future du pays restent dans une impasse prolongée. Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.8969), la mainmise des bandes criminelles sur des pans entiers de la zone métropolitaine de Port-au-Prince s'accroît de plus en plus, tandis que leurs zones d'influence s'étendent. Les enlèvements et les homicides volontaires ont augmenté de 36 % et 17 %, respectivement, par rapport aux cinq premiers mois de 2021. Pour le seul mois de mai, la Police nationale d'Haïti a signalé 201 homicides volontaires

et 198 enlèvements, soit une moyenne de pratiquement sept cas par jour dans les deux catégories.

La violence épouvantable qui s'est déchaînée sur les banlieues de Cité Soleil, Croix-des-Bouquets et Tabarre, entre fin avril et début mai, exposant particulièrement les femmes et les filles à la violence sexuelle, n'est qu'un exemple de l'état de terreur dans lequel est plongé le poumon politique et économique d'Haïti. Des dizaines d'écoles, de centres médicaux, d'entreprises et de marchés ont été contraints de fermer. De nombreuses personnes se sont retrouvées coincées dans leur quartier, parfois même chez elles. Au moins 17 000 personnes ont été déplacées de leur foyer, et beaucoup ont du mal à trouver de quoi satisfaire leurs besoins élémentaires, comme la nourriture, l'eau et les médicaments. La circulation sur les principales routes nationales qui relient la capitale au reste du pays sont sérieusement compromises, étant donné que des bandes ont érigé des barricades pour restreindre l'accès aux zones qu'elles contrôlent, nuisant gravement à la circulation des marchandises dans tout le pays.

Le sentiment d'insécurité généralisé, qui va se renforçant, exacerbé par l'incapacité, semble-t-il, de la Police nationale d'Haïti de faire face à la situation et par l'impunité manifeste dans laquelle sont commis les actes criminels, porte dangereusement atteinte à l'état de droit dans le pays. Il y a moins d'une semaine, le Tribunal de première instance de Port-au-Prince a été pris d'assaut par une bande locale qui a pillé et brûlé tous les dossiers d'instruction et l'ensemble des preuves. Dans certaines parties du pays, les actes de vigilantisme contre des individus suspectés d'appartenir à une bande recueillent de plus en plus l'adhésion populaire. Plus que jamais, Haïti a besoin d'une assistance immédiate pour développer sa police nationale et contrer la montée de la criminalité et de la violence. La Police nationale d'Haïti manque actuellement des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat. Ses capacités opérationnelles et logistiques limitées empêchent la bonne mise en œuvre d'un programme complet de sécurité publique axé sur des activités de police et de la réduction de la violence reposant sur le renseignement. C'est donc avec la plus grande urgence que j'appelle les États Membres à fournir un appui accru et à contribuer au fonds commun nouvellement créé par le Programme des Nations Unies pour le développement et destiné à soutenir la Police nationale d'Haïti et à l'aider à relever les défis avec lesquels elle est aux prises.

L'instabilité aiguë qui touche actuellement Haïti résulte en grande partie de son vide institutionnel prolongé. Le pays n'a pas de parlement opérationnel depuis deux ans et demi, est toujours sous le choc de l'assassinat du Président il y a presque un an, et souffre en outre d'une paralysie quasi totale de son secteur judiciaire.

À ce jour, les multiples initiatives et propositions visant à favoriser une vision commune entre les parties prenantes nationales quant à la manière dont Haïti peut aller de l'avant ont donné peu de résultats concrets. Au contraire, des coalitions auparavant homogènes ont commencé à se fissurer. Dans ce contexte de polarisation politique croissante, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) fait tout son possible pour rétablir les contacts entre les parties à tous les niveaux, notamment dans le cadre d'une série de rencontres informelles ayant pour but d'encourager la recherche d'un consensus sur la tenue des élections.

Fin mars, un comité tripartite dirigé par la société civile a été formé pour élargir le consensus entre les différentes plateformes politiques, Gouvernement compris, afin de définir une voie commune pour l'avenir. Parallèlement, le Premier Ministre Henry s'est entretenu directement avec les dirigeants du groupe de Montana, qui ont débouché sur de nouvelles modalités pour la relance des négociations officielles. Pourtant, la nomination des nouveaux membres du Conseil électoral provisoire reste une perspective désespérément lointaine alors que, dans les faits, cet organe ne fonctionne plus depuis de nombreux mois, et il est donc très peu probable que des élections, qui marqueraient le retour à une gouvernance démocratique, aient lieu cette année.

L'impasse dans laquelle se trouve l'enquête sur l'assassinat du défunt Président Moïse, qui a été confiée à un nouveau juge pour la cinquième fois en 11 mois, témoigne des problèmes profondément enracinés auxquels se heurte le système judiciaire haïtien, paralysé par le manque de ressources financières et matérielles, les grèves fréquentes du personnel et la détérioration des conditions de sécurité. Il convient de déployer des efforts résolus non seulement pour permettre aux tribunaux de traiter et de juger les innombrables affaires en souffrance, mais aussi pour limiter durablement les périodes de détention provisoire prolongée.

Il est urgent que le Gouvernement et les institutions judiciaires concernées parviennent à un consensus sur la nomination des juges de la Cour de cassation afin de permettre à la plus haute juridiction d'Haïti de reprendre

ses activités. Qui plus est, il faut redoubler d'efforts pour préparer et mettre en œuvre de manière efficace la réforme du Code pénal prévue de longue date, qui vise à aligner davantage le cadre juridique haïtien sur les normes et standards internationaux.

La persistance de l'insécurité et de l'incertitude politique, conjuguée à la situation économique désastreuse et aux besoins humanitaires croissants, entrave considérablement le développement socioéconomique du pays, creuse les inégalités économiques et compromet les efforts de consolidation de la paix.

Le produit intérieur brut du pays s'est contracté de 1,8 % en 2021 en raison de la diminution des recettes publiques, et la situation économique d'Haïti demeure très préoccupante. Dans le même temps, les besoins humanitaires continuent de croître, notamment à la suite du tremblement de terre qui a dévasté le sud de la péninsule en août dernier. On estime que, cette année, quelque 4,9 millions d'Haïtiens auront besoin d'une aide humanitaire, au moins 4,5 millions d'entre eux nécessitant une aide alimentaire d'urgence.

Il est essentiel qu'Haïti reste au premier plan des préoccupations de la communauté internationale et que les autorités nationales reçoivent l'aide dont elles ont besoin pour surmonter ces défis interdépendants. Néanmoins, les Haïtiens sont les seuls à pouvoir trouver des solutions durables à la crise qui perdure dans le pays. Le BINUH continuera d'encourager toutes les parties à collaborer dans un esprit constructif et à s'entendre pour tracer une voie commune et consensuelle vers un retour à la démocratie.

De même, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les piliers paix et sécurité et développement de l'action de l'ONU continueront de collaborer étroitement pour permettre à Haïti de passer de l'aide d'urgence à la stabilité à plus long terme et au développement durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} La Lime de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Descardes.

M. Descardes : Permettez, Madame la Présidente, que je vous adresse mes vifs remerciements pour m'avoir invité à présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la situation d'Haïti.

Je comprends que la présente séance a lieu suite à l'évaluation du fonctionnement du Bureau

intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) par un expert indépendant.

Me voici donc venu d'un pays meurtri par une crise multidimensionnelle, espérant porter une parole haïtienne authentique. En effet, dans mon travail quotidien au sein de Volontariat pour le développement d'Haïti, organisation de la société civile, je suis constamment confronté aux dures réalités haïtiennes.

En 2020 et 2021, par exemple, avec des collègues, j'ai coordonné pas moins de 10 ateliers régionaux et un forum national de la société civile sur des propositions de sortie de crise. J'ai pu également coordonner la mise en œuvre d'une méthodologie que nous avons dénommée « méthodologie 360 degrés », qui avait permis de recueillir les propositions des acteurs majeurs de la crise. Plus près de nous, les 8 et 9 juin derniers, j'ai pu encore une fois entendre les points de vue de plusieurs dizaines de leaders haïtiens, femmes et hommes, lors d'un atelier multisectoriel sur la gouvernance en Haïti.

Mon écoute du débat public et mon engagement sur le terrain me laissent comprendre qu'Haïti doit aujourd'hui faire face aux pressants défis suivants : la gouvernance inclusive et consensuelle, la sécurité dans une perspective de promotion de l'état de droit et de réduction de la violence, l'organisation d'élections transparentes et l'assainissement des finances publiques.

Pour une gouvernance inclusive et consensuelle, il convient de saluer les initiatives déjà prises et celles en cours. Mais force est de reconnaître qu'il est nécessaire d'élargir le consensus actuel. La reprise des consultations entre le Premier Ministre Ariel Henry et le bureau de suivi du groupe de Montana, ainsi que la mise en place d'un comité tripartite de facilitation par des représentants du secteur religieux, du secteur des affaires et de l'université, représentent des initiatives également louables qui vont dans la direction nécessaire visant à identifier, à travers un dialogue interhaïtien, une solution haïtienne aux problèmes des Haïtiennes et des Haïtiens. Seul un dialogue interhaïtien pourra permettre de bâtir un consensus plus large. J'encourage donc les acteurs à aller au-delà des déclarations de bonne intention.

Pour ce qui est du volet sécurité et droits humains, le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme, une organisation haïtienne, a rapporté que les cas de kidnapping ont connu en 2021 une hausse de plus de 18 % par rapport à 2020. Pour le mois de mai, 200 cas ont été recensés. Au cours des derniers mois, les abus des droits

de l'homme, concernant notamment l'intégrité physique des individus, les meurtres et la violence sexuelle, se sont aggravés. Les gangs armés utilisent les jeunes comme filière de recrutement et bras opérationnels, occupent la quasi-totalité des territoires au niveau de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et paralysent la communication terrestre entre la capitale et les villes de province, avec des conséquences sur la circulation des produits, notamment les produits agricoles, aggravant ainsi la crise alimentaire aiguë qui tenaille plus de 4,5 millions d'Haïtiennes et d'Haïtiens.

L'impunité continue à s'ériger en règle, au point que, par exemple, à quelques jours du premier anniversaire de l'assassinat crapuleux du Président Jovenel Moïse, la justice demeure muette. Il est donc urgent que des actions transnationales soient prises contre les personnes impliquées en Haïti dans la contrebande, le commerce illégal d'armes et les crimes financiers. La police nationale, avec le support de juges, doit mettre en place des opérations efficaces visant le démantèlement des gangs, même si dans le débat public, plus d'un sont perplexes quant à la capacité de la police nationale à y faire face seule, sans une assistance externe, devant le sous-effectif et le sous-équipement des policiers, alors que les gangs armés semblent être bien équipés et bien organisés.

De plus, le Gouvernement doit prendre des dispositions pour le renforcement des institutions et des infrastructures judiciaires, dont les déficiences participent au déni de justice, à la détention préventive prolongée et à la violation des droits des prisonniers. Des dispositions doivent être prises pour le fonctionnement de la Cour de cassation et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

Un fonds d'appui socioéconomique des résidents des quartiers défavorisés, avec emphase sur les femmes, doit être créé pour prévenir les effets de la pauvreté sur la violence et réduire la chaîne de recrutement et d'intégration des jeunes dans les réseaux de groupes armés.

Tout comme, le partenariat public-privé-communautaire-international en cours d'expérimentation dans le secteur éducatif et permettant la réouverture des écoles dans les quartiers difficiles, est à encourager et à poursuivre.

En ce qui concerne les élections, enjeu fondamental pour la stabilité et le rétablissement des institutions démocratiques du pays, le Gouvernement devra

nommer un conseil électoral consensuel, mobiliser les ressources financières nécessaires aux joutes électorales et garantir un support aux partis politiques pour éviter que l'argent sale ne vienne influencer la campagne électorale. Parallèlement, les partis politiques devront œuvrer pour un panorama politique les regroupant selon leur tendance, évitant l'émiettement de l'électorat et garantissant une réelle légitimité populaire aux vainqueurs. Naturellement, il serait indiqué de procéder à la révision de la Constitution, notamment en termes de durée des mandats, d'équilibre des pouvoirs, d'autorité et de moment d'octroi de la décharge administrative, de définition des rôles au niveau des collectivités territoriales et de conditions de l'intégration et de la participation de la diaspora à la vie économique, politique et sociale du pays.

En matière d'assainissement des finances publiques, le Gouvernement doit reprendre le contrôle des organes de perception et, en accord avec le secteur privé, réorganiser les instances économiques et financières. Le Gouvernement doit également mettre en place les conseils d'administration et les organes de gestion des organismes de contrôle financier, avec une participation de technocrates reflétant les différents groupes, notamment les « Petrochallengers ». La situation étant ce qu'elle est, il appartient donc aux autorités en place, aux acteurs politiques et à la société civile de se serrer les coudes pour affronter solidairement ces défis qui, somme toute, ne sont pas insurmontables, si l'on s'en tient à la masse critique d'Haïtiennes et d'Haïtiens, tant de la diaspora que de l'intérieur, qui sont en capacité de faire mentir les mauvaises prévisions pour Haïti.

La contribution de la communauté internationale est également sollicitée. Là, je note avec satisfaction les différents programmes mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers. Je salue, en particulier, la présence du BINUH qui, trois années durant, s'est attelé à la difficile mission d'accompagner les acteurs haïtiens dans un contexte de crise institutionnelle sans précédent et de polarisation politique croissante. Le BINUH, au cours de cette dernière année notamment, s'est ultérieurement rapproché de la société civile haïtienne, y compris de la jeunesse et des organisations de femmes, en essayant, en même temps, d'encourager toutes les parties prenantes à bâtir un consensus plus large, capable de faciliter la création d'un climat sécuritaire et politique favorable à la tenue des élections. J'encourage donc le BINUH à continuer à s'investir davantage dans le sens des chantiers déjà en route, notamment dans son rapprochement avec la jeunesse et la société civile.

Cependant, le BINUH serait encore plus efficace par la mobilisation des ressources adéquates afin de renforcer sa mission de bons offices, ainsi que son travail de conseil, de soutien et d'accompagnement aux efforts de la police nationale dans la lutte contre la violence des gangs armés. Cela permettra alors d'aider les autorités haïtiennes à faire face aux cris de la population et aux urgents besoins sécuritaires du pays qui, s'ils ne sont pas gérés, risquent de faire sombrer Haïti dans un chaos déliquescents et irréversible.

Par ailleurs, il faut traiter les causes profondes des atteintes aux droits de l'homme, qui prennent souvent leur origine dans le non-respect des droits économiques, sociaux et culturels. Or, Haïti a ratifié, en 2012, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et, à ce titre, il est souhaitable que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme puisse renforcer les autorités haïtiennes autour de la mise en œuvre de ces droits, à travers, notamment, la signature d'un accord avec le Gouvernement pour appuyer la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels de manière concertée avec l'ONU.

Pour terminer, qu'il me soit permis de souligner la nécessité d'une meilleure intégration des femmes dans les sphères décisionnelles. Qu'il me soit également permis de faire un clin d'œil à l'engagement et à la participation des jeunes. Car, au regard de la transition démographique qui est en cours en Haïti, et qui donne aux jeunes un poids numérique important, il devient fondamental de créer de nouvelles alliances avec les jeunes haïtiens et haïtiennes dans leur quête de construction de leur projet de vie et dans leur préparation pour mieux façonner un nouvel Haïti au service de ses 12 millions d'habitants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Descardes de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs et oratrices sur le paragraphe 22 de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil de sécurité à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} La Lime, de son exposé sur la situation dans le pays,

ainsi que des efforts que continuent de déployer le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et l'équipe de pays des Nations Unies. Je remercie M. Descardes d'avoir partagé son point de vue extrêmement précieux sur les difficultés auxquelles se heurte la société civile et sur son rôle essentiel dans la recherche de solutions durables aux problèmes qui se posent de longue date en Haïti. Nous saluons également la participation des représentants d'Haïti et de la République dominicaine à la présente séance. Je remercie le Ministre haïtien des affaires étrangères, M. Génés, de s'être joint à nous aujourd'hui.

Une fois encore, le Conseil de sécurité est saisi d'un rapport du Secrétaire général (S/2022/481) qui met en évidence la violence des bandes organisées, l'insécurité et les conditions humanitaires et économiques préoccupantes en Haïti. Une fois encore, nous exprimerons tous notre préoccupation face aux tendances mises en lumière dans ce rapport, ainsi qu'aux dernières informations faisant état d'attaques contre un palais de justice à Port-au-Prince. Une fois encore, nous condamnerons le lourd tribut que la violence actuelle fait payer aux femmes et aux enfants en Haïti. Et une fois encore, nous réaffirmerons tous qu'il est grand temps que les parties prenantes haïtiennes mettent de côté leurs divergences et donnent enfin la priorité à Haïti et aux Haïtiens.

Ces mesures ne peuvent être prises que par les dirigeants d'Haïti. Tant qu'ils ne choisiront pas de le faire collectivement, les années passées à discuter pour rechercher un accord politique, ainsi que les années de détérioration des conditions de sécurité, resteront des obstacles majeurs à tout processus électoral. Le peuple haïtien mérite mieux. Comme nous ne cessons de le répéter avec emphase aux parties prenantes haïtiennes, il est plus que temps que les différentes coalitions concurrentes en Haïti trouvent le chemin du consensus. Les États-Unis sont prêts à appuyer les efforts déployés par Haïti pour établir un conseil électoral provisoire largement représentatif et inclusif. Dans l'intervalle, le Gouvernement haïtien doit également entamer les travaux techniques nécessaires à la tenue d'élections libres et régulières lorsque les conditions le permettront. Face à la situation en matière de sécurité, les États-Unis continueront à accroître leur aide au renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, leur assistance technique et les autres formes de soutien logistique qu'ils fournissent pour améliorer la sécurité des citoyens.

L'impasse politique actuelle en Haïti, les conditions difficiles en matière de droits de l'homme et les niveaux élevés de pauvreté et d'insécurité alimentaire ne font que souligner l'importance du BINUH. Les États-Unis félicitent le BINUH pour son expertise et sa coordination des efforts de la communauté internationale en faveur du progrès politique, des droits de l'homme et de la sécurité en Haïti. Par ailleurs, nous prenons acte de l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle une mission politique spéciale reste la configuration recommandée par l'ONU pour relever les défis les plus pressants qui se posent en Haïti, ainsi que du fait qu'il recommande d'approuver un mandat de 12 mois et de renforcer plus avant l'efficacité du BINUH. Nous attendons avec intérêt d'entamer des discussions avec le Conseil sur la prorogation du mandat, ainsi que le renouvellement de l'autorisation du mandat du BINUH dans les semaines à venir. Mais nous devons également dire clairement que s'il est vrai que le BINUH et une présence robuste de l'ONU en Haïti sont essentiels, cela ne saurait se substituer à des réformes dignes de ce nom, qui ne peuvent être entreprises que par les dirigeants haïtiens. En fin de compte, le peuple haïtien est le seul à pouvoir définir la voie à suivre.

Compte tenu des défis à relever, Haïti a besoin du ferme appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. Aux côtés du Mexique, les États-Unis se réjouissent à la perspective de collaborer avec tous les membres du Conseil pour contribuer à fournir cet appui urgent en prorogeant le mandat du BINUH.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} La Lime et M. Descardes de leurs exposés. Je salue également la participation du Ministre haïtien des affaires étrangères et du représentant de la République dominicaine à la présente séance. Nous saluons une fois de plus l'action louable menée par la société civile et le personnel des Nations Unies en Haïti. Nous exprimons également notre solidarité avec le personnel du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) qui a été victime de violences.

Il y a quatre mois, les membres du Conseil de sécurité reconnaissaient que la situation en Haïti pouvait difficilement être plus préoccupante, le pays étant confronté à une crise politique, humanitaire, économique et des droits humains. Néanmoins, nous sommes au regret de constater aujourd'hui que la situation s'est encore aggravée.

Le niveau de violence urbaine, principalement à Port-au-Prince, est ahurissant. Les actes de violence

sexuelle perpétrés contre les femmes, les filles et les jeunes hommes sont véritablement alarmants. Et alors que les gangs agissent en toute impunité, les conditions de détention dans les prisons haïtiennes sont déplorables, et la majorité des détenus est en attente de jugement. Les victimes peuvent difficilement accéder à la justice dans les conditions actuelles.

La crise de sécurité, qui prend de l'ampleur, et la souffrance du peuple haïtien aggravent les problèmes multidimensionnels qui se posent à la stabilité politique et freinent tout progrès vers le développement durable. À cela s'ajoute la très grande disponibilité d'armes, dont certaines de gros calibre qui se retrouvent entre les mains des gangs. Il faut se concentrer sur les sources d'approvisionnement en armes, car cela constitue une première mesure indispensable en vue d'endiguer cette crise. À cet égard, nous estimons que le programme de contrôle des conteneurs et la fourniture d'un appui aux autorités douanières sont essentiels.

Compte tenu de la faiblesse de l'appareil judiciaire et policier, la coopération internationale s'avère indispensable pour renforcer l'état de droit en Haïti. À cet égard, mon pays s'associera au programme conjoint d'appui à la Police nationale d'Haïti dans le cadre des efforts internationaux concertés en matière de sécurité. Par ailleurs, nous saluons les initiatives lancées par le Fonds pour la consolidation de la paix et l'appui fourni par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes afin de mettre en œuvre un plan national sur les armes et les munitions.

D'autre part, la dégradation de l'environnement en Haïti, en particulier la déforestation de son territoire et les effets néfastes des changements climatiques, est un autre facteur important qui contribue à l'instabilité dans le pays et qui accentue clairement l'insécurité alimentaire.

Sur le plan politique, le Mexique regrette qu'à ce jour, les principaux acteurs politiques ne soient parvenus à aucun accord. Le rapport du Secrétaire général (S/2022/481) écarte pratiquement la possibilité que des élections soient organisées cette année. Il convient néanmoins de s'atteler à la mise en place d'un conseil électoral qui coordonnera et organisera les prochains scrutins, car le peuple haïtien a besoin d'avoir des autorités démocratiquement élues, capables de s'attaquer aux crises actuelles.

Face à cette situation critique, nous soulignons ce qui est ressorti de l'évaluation du BINUH par le

Secrétaire général, à savoir qu'Haïti a besoin d'une présence robuste des Nations Unies sous la forme d'une mission politique spéciale dotée d'un mandat solide et stable. Les bons offices du BINUH sont essentiels pour encourager le dialogue politique et unir les efforts afin de revitaliser le système judiciaire, de contribuer à l'appui en faveur de la Police nationale d'Haïti et de coordonner l'action des divers programmes des Nations Unies présents en Haïti. Il est également temps de renforcer les composantes de la mission en ce qui concerne les droits de l'homme et la violence sexuelle.

Tout en reconnaissant les carences de la présence des Nations Unies en Haïti au cours des dernières décennies, qui sont bien réelles, nous devons, en tant que communauté internationale et Conseil de sécurité, honorer notre responsabilité à l'égard du peuple haïtien, dans le plein respect de sa souveraineté et de son autodétermination. Le Mexique est déterminé à venir en aide à ce pays frère des Caraïbes. C'est pourquoi, avec les États-Unis, nous oeuvrerons pour que tous les membres du Conseil appuient le renouvellement du mandat du BINUH, mandat qui doit clairement être renforcé.

M^{me} Jacobs (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} La Lime, de son exposé ainsi que du travail qu'elle et son équipe accomplissent dans un environnement de plus en plus difficile. Je me félicite de l'exposé présenté par l'intervenant de la société civile, et je souhaite la bienvenue au Ministre haïtien des affaires étrangères, qui se joint à nous aujourd'hui.

Qu'il me soit permis de faire trois observations.

Premièrement, la communauté internationale doit demeurer déterminée à appuyer l'apport de solutions haïtiennes aux problèmes économiques, sanitaires et de sécurité complexes que rencontre le peuple haïtien. Le Royaume-Uni est convaincu que le travail du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) est fondamental pour encourager la mise en place d'une approche unie concernant la manière de régler ces problèmes multiformes. En s'employant à renforcer la Police nationale d'Haïti et à faciliter le dialogue entre les acteurs politiques haïtiens, le BINUH jette les fondements de la stabilité en Haïti. Il est donc primordial qu'il poursuive son action, et nous attendons avec intérêt les discussions sur le renouvellement de son mandat.

Deuxièmement, bien que nous soyons en faveur de solutions haïtiennes, nous croyons comprendre que les parties haïtiennes ont fait peu de progrès s'agissant

de débloquent la situation politique. Nous sommes déçus que cela continue de faire obstacle à des solutions potentielles qui garantiraient le bien-être du peuple haïtien. Nous appelons tous les acteurs à reprendre les négociations et à convenir de former un gouvernement capable d'assurer la sécurité nécessaire à l'organisation d'élections libres et régulières dans les plus brefs délais.

En outre, il est profondément regrettable que les auteurs de l'assassinat du Président Moïse n'aient pas encore été traduits en justice. Cet acte odieux a porté atteinte au droit du peuple haïtien de décider de son avenir démocratiquement.

Troisièmement, et le Conseil de sécurité en a déjà parlé en mai, la situation en matière de sécurité et de droits de l'homme continue de se détériorer, comme en témoignent notamment la multiplication des enlèvements et l'aggravation de la violence criminelle aveugle et de la traite des personnes. Ces enlèvements ciblent de plus en plus fréquemment des membres de la communauté internationale qui soutiennent souvent les efforts que déploie le Gouvernement haïtien pour surmonter ces crises.

Les femmes et les filles sont victimes d'une myriade de violations de leurs droits fondamentaux, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le Royaume-Uni demande instamment aux autorités haïtiennes d'améliorer l'accès aux services médicaux et psychosociaux pour les rescapées et d'amener les auteurs de tels actes à en répondre. Nous continuons d'appuyer la collaboration du BINUH avec le Gouvernement haïtien et la communauté internationale pour s'attaquer à ces problèmes. Nous encourageons le BINUH à renouveler ses efforts pour contribuer à rétablir les droits de l'homme et l'état de droit d'ici la fin de son prochain mandat.

Nous demeurons vivement préoccupés par la situation humanitaire en Haïti. Les crises économique et sanitaire existantes ont été exacerbées par le séisme dévastateur qui a touché le sud d'Haïti l'année dernière et la hausse des prix alimentaires mondiaux accélérée par l'invasion russe de l'Ukraine. Le Royaume-Uni encourage tous les acteurs à déployer des efforts constructifs pour éliminer les causes profondes de ces crises et favoriser le relèvement et le progrès pour le peuple haïtien.

M. Biang (Gabon) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du

Conseil de sécurité, à savoir le Ghana, le Kenya et mon pays, le Gabon.

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, Helen La Lime, pour son exposé édifiant et M. Arnoux Descardes, pour sa contribution. Nous nous félicitons en outre de la participation du Ministre haïtien des affaires étrangères ainsi que du représentant de la République dominicaine à cette séance.

Depuis notre dernière séance en février de cette année (voir S/PV.8969), la situation en Haïti s'est rapidement détériorée, suscitant de graves préoccupations. L'activité violente des gangs a continué de causer des souffrances sans précédent aux civils et une escalade de la situation humanitaire. Des personnes ont été forcées de fuir leurs maisons, les enfants ont abandonné l'école et la police nationale, déjà débordée, a été forcée de se concentrer sur la lutte contre les gangs armés et la protection des populations en fuite.

Ceux qui ont étudié l'histoire d'Haïti comprennent le lourd fardeau de l'issue de sa révolution et le prix de sa liberté en termes de réparations. L'héritage de sous-développement et d'insécurité d'Haïti ne peut être dissocié des injustices historiques qui lui sont infligées pour s'être dressé contre l'esclavage. Il est décourageant de voir le niveau de troubles dans le pays qui a résisté à toute adversité pendant de nombreuses décennies et des milliers de jeunes fuyant leurs foyers, à la recherche de la sécurité et d'une vie meilleure. Le Conseil s'est toujours accordé à reconnaître qu'Haïti est confronté à de graves défis politiques, sécuritaires, économiques et humanitaires. Aujourd'hui, la situation en Haïti appelle une attention accrue de la part de la communauté internationale. Il est urgent que le Conseil prenne des mesures plus énergiques et plus urgentes. À cet égard, les membres africains du Conseil de sécurité font les observations suivantes.

Tout d'abord, en ce qui concerne la situation politique, les membres africains du Conseil sont conscients des initiatives en cours, mais notent les difficultés rencontrées par les diverses parties prenantes pour s'engager dans un processus de dialogue national global. En tant qu'Africains, nous attachons un grand intérêt au rôle que la région peut jouer dans la résolution de la crise. C'est pourquoi nous saluons l'engagement de la Communauté des Caraïbes et nous nous félicitons de ses initiatives, en particulier dans le contexte du relèvement post-tremblement de terre. La meilleure solution à la situation politique actuelle passe par un véritable processus de dialogue national inclusif,

largement ancré et contrôlé par les Haïtiens. Cela doit inclure la pleine participation des femmes et des jeunes. Les membres africains du Conseil appellent donc toutes les parties prenantes haïtiennes à mettre de côté leurs différences, à instaurer la confiance et à s'unir dans l'intérêt commun du peuple haïtien, y compris à progresser vers un processus électoral démocratique. Nous réaffirmons l'importance de créer des conditions favorables, sans lesquelles il ne peut y avoir d'élections transparentes, inclusives, sûres et crédibles. À cette fin, nous nous félicitons de la formation du comité tripartite et exhortons toutes les parties prenantes à soutenir ses activités afin d'assurer un consensus politique. Nous appelons les parties prenantes régionales et internationales à soutenir la facilitation d'une initiative dirigée et contrôlée par Haïti pour faire face à la situation politique actuelle.

Deuxièmement, les membres africains du Conseil sont profondément préoccupés par les atrocités horribles commises par des gangs armés sur des civils innocents, y compris des meurtres et des mutilations ignobles. Les informations faisant état de personnes brûlées vives et de maisons incendiées sont profondément horribles. Nous condamnons fermement la terreur qui s'est abattue sur les populations vulnérables, y compris les femmes et les enfants en Haïti. Le recrutement de mineurs par des bandes armées est très préoccupant et nous réaffirmons que les auteurs de ces crimes odieux doivent répondre de leurs actes. Bien que nous reconnaissons divers efforts visant renforcer la Police nationale d'Haïti et à renforcer l'appareil de sécurité de l'État, la montée de la violence des gangs, la violence sexuelle et sexiste et les enlèvements ont mis à nu les insuffisances des mesures de sécurité existantes. La capacité de la police nationale doit être renforcée pour lui fournir des ressources humaines et du matériel contre la criminalité transfrontalière ou la violence communautaire.

Nous saluons les efforts en cours du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et d'autres partenaires pour renforcer la capacité de la Police nationale d'Haïti en mettant particulièrement l'accent sur les opérations antigang. Ce n'est que lorsque nous serons en mesure de soutenir adéquatement la Police nationale d'Haïti dans cette entreprise que nous pourrions espérer réduire le contrôle des bandes de territoire et atteindre les conditions de sécurité minimales nécessaires pour qu'Haïti entame le retour sur la voie de la stabilité. Nous exhortons également la communauté des donateurs à contribuer généreusement au « panier de fonds » créé dans le but de renforcer les

capacités de la Police nationale d'Haïti et de lutter contre le commerce transfrontalier illicite, de promouvoir la professionnalisation de la police et d'améliorer son efficacité en matière de renseignement, de gouvernance et de responsabilité.

Nous savons de quoi la communauté internationale est capable lorsqu'elle est véritablement mobilisée autour d'une cause. La situation en Haïti mérite une mobilisation sublime avant qu'il ne soit trop tard pour l'ensemble de la région. Nous nous félicitons de la perspective de l'établissement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en Haïti et des perspectives prometteuses qu'elle offre en termes de contrôle de la circulation des armes et de substances illicites, de renforcement des contrôles douaniers et d'amélioration attendue des recettes de l'État pour le recouvrement. Il demeure essentiel de rompre le lien entre la politique, les gangs et les flux financiers illicites. Nous exhortons le Conseil de sécurité et les autres partenaires internationaux à aider le Gouvernement haïtien à lutter contre la corruption et les flux financiers illicites à destination et en provenance du pays. Cela permettra de perturber les chaînes d'approvisionnement qui soutiennent les gangs armés.

Troisièmement, pour rétablir l'état de droit, les autorités haïtiennes doivent entreprendre des réformes globales du secteur de la justice dans le but de s'attaquer aux détentions provisoires prolongées, d'accélérer les affaires judiciaires et de mettre en place des registres judiciaires fonctionnels. Cela garantira également que les auteurs de différents crimes odieux soient tenus pour responsables. Il n'est pas acceptable que les auteurs de crimes et de violence restent impunis. Nous saluons le rôle positif du BINUH et des institutions spécialisées des Nations Unies dans ce domaine, en particulier la nomination de 113 juges, qui vise à aider à relancer le fonctionnement des tribunaux, ainsi que ses efforts pour mettre en vigueur le nouveau Code pénal et le Code de procédure pénale.

Quatrièmement, le manque de possibilités économiques et l'accès insuffisant aux services de base ont incité de nombreux Haïtiens à quitter leur pays, beaucoup risquant leur vie et celle de leurs proches, pour nombreux d'entre eux au péril de leur vie et de celle de leurs proches. Le pays continue de perdre une main-d'œuvre précieuse qui est vitale pour sa reconstruction et ses investissements. Les défis auxquels sont confrontés les migrants haïtiens nous rappellent brutalement la situation économique désastreuse. Il est urgent de

renforcer les systèmes fiscaux d'Haïti pour permettre au pays de mobiliser des ressources nationales pour son développement. Nous encourageons la communauté internationale à s'unir et à fournir un soutien accru en faveur du renforcement de la sécurité alimentaire, du développement des infrastructures, de la réforme du secteur de la justice et de la sécurité, de l'éducation et de la gestion des risques de catastrophe.

Nous suivons avec intérêt les discussions engagées entre le Gouvernement et les donateurs internationaux pour trouver des solutions structurelles à la crise économique. Dans un pays où 31 % de la population a entre 10 et 24 ans, où le taux de chômage des jeunes est élevé, il est urgent d'offrir des possibilités d'emploi. La perspective de la jeunesse haïtienne ne peut être réduite à un choix entre l'exil ou les gangs. Nous recommandons vivement à l'équipe de pays d'adopter une approche axée sur l'emploi et l'autonomisation des femmes afin de soutenir la reprise économique. Nous saluons les actions du Programme des Nations Unies pour le développement dans ce sens, ainsi que les actions visant à opérationnaliser la souveraineté alimentaire nationale, la sécurité alimentaire et la politique de nutrition, ainsi que l'élaboration d'une feuille de route pour la transformation des aliments.

(L'orateur poursuit en anglais)

Cinquièmement, dans la perspective du renouvellement du mandat du BINUH le mois prochain, les membres africains du Conseil de sécurité réaffirment leur appui au travail de la Mission. Nous accueillons avec satisfaction les recommandations issues de l'évaluation indépendante menée par M. Mourad Wahba. Nous encourageons le Conseil à examiner attentivement ces recommandations à la lumière de la situation actuelle et à élaborer un mandat approprié qui permettra de relever de façon globale tous les défis croissants auxquels Haïti est confronté. Les trois membres africains du Conseil se font également l'écho de la déclaration faite lundi par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Michelle Bachelet, recommandant que la composante Droits humains du BINUH soit renforcée par l'ajout de personnel spécialisé dans les questions de violence sexuelle. Il faut opposer à l'impunité une réponse implacable.

La situation actuelle offre au Conseil une occasion unique d'empêcher Haïti de s'enfoncer plus profondément dans la crise, en proposant des solutions concrètes. Il nous faut nous unir et agir de manière à soutenir Haïti et tous les Haïtiens. La situation en Haïti

doit nous préoccuper tous, parce que Haïti se trouve à moins de 2 500 kilomètres de là où nous nous trouvons en ce moment, et parce que l'extrême pauvreté qui y règne ne peut ni ne doit nous laisser indifférents. Les trois membres africains du Conseil réaffirment leur solidarité avec le peuple haïtien et leur appui au BINUH.

M. Costa Filho (Brésil) *(parle en anglais)* : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Helen La Lime de son exposé complet mais néanmoins saisissant. Je remercie aussi M. Descardes de sa précieuse contribution. Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du Ministre haïtien des affaires étrangères et du représentant de la République dominicaine.

Alors que les discussions sur le renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), qui devrait être adopté au plus tard le 15 juillet, commencent à gagner de l'élan, il est impératif de reconnaître que les efforts déployés par la communauté internationale concernant Haïti ne produisent tout simplement pas les résultats escomptés.

Comme le Secrétaire général l'a noté dans son dernier rapport en date (S/2022/481), près d'un an après l'assassinat du Président Moïse et deux ans et demi après la dissolution du Parlement, l'impasse politique demeure, la violence des bandes s'accroît et les institutions législatives et judiciaires restent inopérantes. Non seulement il ne semble pas y avoir de signe d'amélioration concernant l'une quelconque des dimensions de la crise multiforme qui a cours en Haïti, mais à certains égards la situation, s'agissant notamment de la sécurité, paraît même se dégrader.

Nous espérons, pendant notre présidence du Conseil de sécurité en juillet, être en mesure d'organiser une mission sur le terrain en Haïti avant le renouvellement du mandat du BINUH, mais les conditions de sécurité dans le pays et les ressources du Bureau, insuffisantes pour garantir la sécurité de la mission, nous ont obligés à reporter ce projet.

La situation économique, politique et institutionnelle du pays est extrêmement précaire, et la tenue d'élections dans un tel contexte demeure un objectif de taille et difficile à atteindre. Ce sombre scénario fait qu'il va presque sans dire que les efforts des Nations Unies en Haïti, en particulier la structure du BINUH, sont actuellement insuffisants pour donner lieu à des progrès sur le terrain. Pour le dire clairement : il est urgent que nous changions d'approche avant que

la situation échappe à tout contrôle et devienne une menace potentielle à la sécurité régionale.

L'évaluation du mandat du BINUH, effectuée, à la demande du Conseil de sécurité, sous la direction de M. Mourad Wahba, donne des éléments importants concernant certains des changements requis. Outre ses initiatives de bons offices pour sortir de l'impasse politique, les efforts du BINUH devraient comprendre des mesures d'urgence afin d'aider les autorités haïtiennes à endiguer la violence des bandes et à améliorer le fonctionnement du système judiciaire, progrès cruciaux pour ramener la normalité institutionnelle en Haïti, ainsi que des projets à plus long terme afin d'aider Haïti à combattre les causes profondes des niveaux persistants de violence et d'instabilité dans le pays.

Convaincus qu'il faut des solutions haïtiennes aux problèmes haïtiens, nous nous félicitons que l'évaluation reconnaisse que la Police nationale d'Haïti, avec des engagements et investissements nationaux et internationaux réguliers, peut acquérir les capacités nécessaires pour faire baisser la violence dans le pays. Ces éléments à l'esprit, le Brésil propose les mesures ci-après dans le contexte du renouvellement du mandat du BINUH.

Premièrement, nous devons consolider la structure du BINUH afin d'apporter un appui spécialisé à la Police nationale d'Haïti pour faire face aux conditions de sécurité qui se dégradent et à la plus grande sophistication des activités des bandes. De plus, les contingents de sécurité du BINUH doivent être renforcés et mieux équipés pour garantir la sécurité et la mobilité du personnel des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons charger spécifiquement le BINUH de prêter main-forte aux autorités haïtiennes pour le contrôle des flux financiers illicites.

Troisièmement, nous devons rehausser les capacités du BINUH pour ce qui est d'apporter son concours à la justice haïtienne.

Quatrièmement, nous devons renforcer le mandat du BINUH en ce qui concerne la prévention et le suivi des atteintes aux droits humains et les enquêtes sur ces atteintes, à la lumière des informations très préoccupantes qui font état de violations généralisées des droits humains, en particulier la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Cinquièmement, nous devons encourager une utilisation plus dynamique des communications stratégiques afin de sensibiliser les populations locales au mandat du BINUH et d'améliorer la confiance à son endroit. L'évaluation de l'expert indépendant, M. Wahba, a fait ressortir un manque de clarté concernant les buts du BINUH et un décalage par rapport aux attentes parmi les acteurs locaux. La communication stratégique est un outil important pour aider à régler le problème.

Enfin, nous souscrivons à l'avis du Secrétaire général selon lequel le mandat du BINUH devrait rester assez large afin de ménager une certaine souplesse pour faire face à l'instabilité et la situation changeante sur le terrain.

En somme, nous considérons que redoubler d'efforts pour alléger le fardeau du peuple haïtien est un impératif moral. Nous proposons donc que la présence des Nations Unies en Haïti soit renforcée en termes de ressources, de capacités, de personnel et de sécurité. Le BINUH a besoin d'approches audacieuses et novatrices, ainsi que d'une structure élargie qui soit mieux équipée pour faire face aux défis qu'il lui faut relever.

En outre, le Brésil encourage une coopération accrue entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU, tels que le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix. Il est clair qu'il n'y a pas de solution à court terme aux problèmes d'Haïti. Je tiens toutefois à souligner, une fois de plus, que l'engagement du Brésil en faveur d'Haïti est inébranlable et que le peuple haïtien peut toujours compter sur notre soutien et notre solidarité.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Helen La Lime, de son exposé très utile et de ses efforts en Haïti. Nous saluons la participation du Ministre haïtien des affaires étrangères et du représentant de la République dominicaine à la séance d'aujourd'hui. Je remercie également M. Descardes de toutes les informations qu'il a communiquées.

La séance d'aujourd'hui intervient à un moment crucial pour Haïti. Nous assistons à une détérioration des conditions de sécurité dans le pays, notamment une augmentation notable de la violence due aux bandes organisées, qui a tué près de 200 personnes en un mois. En outre, les femmes et les filles continuent de subir des actes de violence sexuelle, dont les auteurs restent impunis. Les enlèvements, y compris de membres du

personnel des Nations Unies, sont devenus une source de revenus majeure pour les bandes.

Toutes ces difficultés exacerbent la situation humanitaire déjà précaire dans le pays, où plus de 4,5 millions d'Haïtiens se trouvent en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Par ailleurs, Haïti est toujours exposé aux catastrophes naturelles, en raison des changements climatiques, qui aggravent encore les besoins humanitaires et entravent l'acheminement de l'aide.

Dans ce contexte, les Émirats arabes unis se félicitent des conclusions de l'évaluation stratégique effectuée par le Secrétaire général, qui étayeront nos discussions au cours de la période à venir, tandis que nous examinerons les meilleurs moyens de renforcer le soutien apporté au pays par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Nous attendons avec intérêt de collaborer dans un esprit constructif avec les autres membres du Conseil de sécurité à cet égard. Par ailleurs, nous remercions sincèrement M. Mourad Wahba et son équipe de leurs travaux, qui nous donnent une image plus précise de la situation en Haïti. Je souhaiterais axer ma déclaration d'aujourd'hui sur les trois domaines suivants.

Premièrement, la mise en place d'un processus politique inclusif mené à l'échelle nationale est l'un des outils les plus importants pour accompagner Haïti sur la voie de la paix et de la stabilité. Selon nous, le BINUH peut contribuer à la réalisation de cet objectif, notamment grâce aux efforts qu'il déploie pour faciliter un dialogue national. En outre, et comme nous l'avons souligné à maintes reprises au Conseil, l'instauration d'une paix durable exige la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les processus de rétablissement de la paix. C'est pourquoi nous saluons les efforts consentis par le BINUH pour collaborer avec les femmes à l'échelon local afin de formuler des recommandations propres à accroître leur participation à la vie politique.

Deuxièmement, nous devons appuyer les mesures de lutte contre la corruption afin de promouvoir le rétablissement de la stabilité et de la sécurité en Haïti. Parmi ces mesures figure la lutte contre le trafic et la prolifération d'armes illicites et les flux financiers illégaux, qui exacerbent la violence des bandes organisées et compromettent la stabilité en Haïti et dans toute la région. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour renforcer les

capacités d'Haïti en matière de lutte contre la corruption par l'intermédiaire d'initiatives destinées à assurer la sécurité des frontières, telles que le Programme mondial de contrôle des conteneurs. Nous appuyons également les efforts engagés pour renforcer la coopération entre l'ONUDC, le Gouvernement haïtien et le BINUH.

Troisièmement, la Police nationale d'Haïti doit voir ses capacités renforcées afin de pouvoir faire face efficacement aux problèmes de sécurité croissants et à la recrudescence de la violence liée aux bandes organisées. Il s'agit notamment d'accroître sa présence dans l'ensemble du pays et d'améliorer ses capacités de renseignement. Pour remédier à la hausse constante des violences sexuelles et fondées sur le genre et amener les auteurs à répondre de leurs actes, il est important de désigner, au sein de la Police nationale d'Haïti, des agents spécialisés dans la protection des femmes et des filles. Cette mesure permettrait aux femmes et aux filles de bénéficier durablement d'un meilleur accès aux services de base et aux mesures d'intervention temporaires telles que les cliniques mobiles. Il convient de noter que les efforts entrepris pour améliorer le secteur de la sécurité en Haïti seront plus efficaces s'ils sont complétés par des programmes de réduction de la violence de proximité, qui peuvent s'attaquer directement aux causes profondes de la violence et des disparités socioéconomiques en Haïti.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur solidarité avec la population haïtienne et leur appui sans réserve au BINUH et aux efforts qu'il déploie pour instaurer la sécurité et la stabilité en Haïti.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale La Lime de son exposé. J'ai également écouté très attentivement l'intervention du représentant de la société civile.

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/481) et l'exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général montrent qu'Haïti est plongé dans une profonde crise politique, économique, sécuritaire et humanitaire, une situation à la fois regrettable et inquiétante. Nous exprimons notre plus vive sympathie au peuple haïtien, qui se trouve dans une situation dramatique, ainsi que notre profonde inquiétude face à la recrudescence de la violence, des enlèvements et des mutilations de femmes et d'enfants auxquels se livrent les bandes organisées. De nombreux Haïtiens et Haïtiennes ont fui leur pays par désespoir pour finalement se voir violemment expulsés et rapatriés en masse par certains pays, et ce, de manière

inhumaine. Les droits fondamentaux des réfugiés haïtiens, en particulier des femmes et des enfants, ont été violés de manière flagrante. Cette situation est extrêmement préoccupante. La Chine condamne fermement l'enlèvement de membres du personnel des Nations Unies et appelle le Gouvernement haïtien à assurer efficacement leur sécurité et leur sûreté.

Nous exhortons tous les partis politiques haïtiens à répondre sérieusement aux aspirations de la population, à mettre de côté leurs intérêts personnels, à prendre leurs responsabilités géopolitiques et à rendre des comptes, à mettre fin aux vaines querelles politiques, à rétablir au plus vite l'ordre public et constitutionnel et la gouvernance de l'État, et à mettre un terme au chaos. Ce n'est qu'ainsi qu'Haïti pourra retrouver la sécurité et la stabilité, et sortir de la crise.

Au cours des 30 dernières années, l'ONU a déployé d'immenses efforts et investi d'énormes ressources pour venir en aide à Haïti. Cependant, les conditions de sécurité et la situation humanitaire n'ont cessé d'empirer dans le pays, et la population souffre toujours énormément. Selon le dernier rapport en date du Secrétaire général, en ce moment même, 4,9 millions d'Haïtiennes et d'Haïtiens dépendent de l'aide humanitaire, soit 43 % de la population totale. La violence des bandes organisées explose. Entre janvier et mai de cette année, le nombre d'enlèvements a augmenté de 36,4 % par rapport à la même période l'année dernière, et près de 200 enlèvements et plus de 2 000 meurtres ont été recensés rien qu'en mai, un record. La collusion entre les bandes organisées et les représentants du Gouvernement contribue à une criminalité transnationale, une contrebande et un trafic de drogue endémiques, tandis que la gouvernance nationale est pratiquement inexistante. La communauté internationale doit regarder la réalité en face, tirer les enseignements du passé, éliminer les problèmes systémiques et structurels qui entravent le développement pacifique d'Haïti, et rechercher les moyens de fournir un appui et une assistance mieux ciblés et plus efficaces à Haïti.

Premièrement, il faut mettre l'accent sur le processus politique et amener Haïti à sortir de l'impasse politique dans les meilleurs délais. L'existence effective d'un mécanisme et d'un ordre constitutionnels est un préalable fondamental à l'instauration d'une sécurité et d'une stabilité pérennes en Haïti. Afin de promouvoir une solution politique qui soit prise en main et dirigée par le peuple haïtien, le BINUH doit prendre

conscience de l'urgence de la situation et intensifier ses efforts de médiation politique. Il est urgent d'exhorter le Gouvernement haïtien et les dirigeants politiques à s'acquitter efficacement de leur responsabilité d'administrer le pays, d'inciter toutes les parties à agir dans l'intérêt du pays et de la population, et de définir, par la voie du dialogue et de la consultation, le processus politique de transition et les modalités des élections législatives, en vue de rétablir rapidement l'ordre constitutionnel.

Deuxièmement, des mesures efficaces doivent être prises pour améliorer concrètement la situation en matière de sécurité, en commençant par traiter les causes profondes. Dans le rapport d'évaluation du mandat du BINUH, le Secrétaire général souligne qu'il convient de s'attaquer aux causes profondes de la situation instable en matière de sécurité en Haïti. Nous notons que le BINUH aide Haïti à renforcer les capacités de la police nationale et qu'il coopère avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour renforcer le contrôle des ports et lutter contre la contrebande. Les enseignements du passé montrent que, pour rétablir la sécurité et la stabilité sociale et mettre un terme définitif aux activités des bandes organisées, il est essentiel de faire en sorte que ces bandes n'aient plus accès aux financements ou aux armes et, surtout, de punir sévèrement leurs chefs et les responsables politiques qui œuvrent de connivence à des fins lucratives. Le Conseil doit envisager de prendre des mesures concrètes à cet égard, mettre clairement en garde contre les actes qui entravent et sapent le processus de dialogue politique et menacent la sécurité d'Haïti, et engager des actions contre les chefs de bandes et les responsables politiques qui sont en collusion avec eux.

Troisièmement, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes peuvent utiliser leurs atouts et jouer un rôle plus marqué dans le soutien à la paix et au développement en Haïti. La situation en Haïti est instable depuis longtemps. Ses retombées représentent de plus en plus une menace pour la sécurité et la stabilité régionales. La Chine appelle les pays et les organisations régionales à aider Haïti à promouvoir le dialogue politique et à renforcer la coordination et la coopération dans la lutte contre le trafic de drogue, la contrebande d'armes et les flux financiers illicites.

La Chine espère que le Conseil de sécurité saisira l'occasion offerte par le renouvellement du mandat du BINUH pour procéder à un examen approfondi du travail du Bureau et envisager les moyens dont celui-ci

pourrait apporter un soutien plus efficace à Haïti, en tenant compte de la situation actuelle en Haïti et du rapport d'évaluation établi par le Secrétaire général. Le mandat du BINUH doit être ciblé et axé sur les résultats, et viser avant tout à remédier aux causes profondes de la crise.

En outre, le BINUH doit mettre en place un mécanisme d'examen régulier pour évaluer la mise en œuvre de toutes les tâches prévues au titre du mandat et procéder en temps utile à des ajustements et à des optimisations. Le soutien du Conseil au BINUH doit être porteur d'espoir et de résultats, au lieu d'aboutir à une succession de déceptions.

La Chine est disposée à mener des discussions approfondies avec les autres membres du Conseil sur le renouvellement du mandat du BINUH, y compris la teneur et la durée du mandat, ainsi que la coordination et la coopération entre le BINUH et les organismes du système des Nations Unies présents en Haïti, en particulier en ce qui concerne l'adoption de mesures fermes et efficaces pour endiguer les flux financiers et les flux d'armes illicites, afin d'explorer conjointement des moyens concrets, efficaces et durables d'aider Haïti à sortir rapidement de la crise et à s'engager sur la voie du développement pacifique.

M. Flynn (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} La Lime, de son exposé, ainsi que M. Arnoux Descardes de l'important témoignage qu'il nous a livré aujourd'hui. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Ministre haïtien des affaires étrangères. Mes observations de cet après-midi porteront principalement sur trois domaines particulièrement préoccupants.

Comme nous l'avons entendu, la réalité que vit aujourd'hui la population haïtienne est marquée par des intimidations constantes, de graves violences et une terreur absolue. En raison de l'effondrement du contrôle de l'État et de la présence généralisée des bandes organisées, les membres de la population vivent dans la peur – la peur d'être pris dans des tirs croisés ou d'être enlevés s'ils quittent leur domicile – et sans aucune garantie d'être protégés contre les violences ou les agressions sexuelles, même au sein de leur propre foyer.

L'Irlande condamne avec la plus grande fermeté le recours systématique à la violence sexuelle comme arme contre de très nombreuses femmes et filles dans tout le pays. Les hommes et les garçons ne sont pas

épargnés. Les témoignages des victimes et des personnes rescapées illustrent clairement l'ampleur et la brutalité des actes perpétrés contre la population haïtienne, alors que les auteurs de ces actes sont enhardis par l'impunité et semblent intouchables du fait d'un système judiciaire défaillant.

Le champ d'action de la société civile en Haïti se réduit, ce qui est une conséquence directe de la violence dont se servent les bandes organisées pour contrôler et dominer la population. Les figures de la société civile, et notamment les figures féminines, risquent leur vie et celle de leur famille pour défendre leurs droits et œuvrer de manière constructive à l'avènement d'un avenir meilleur et plus pacifique pour Haïti. Les défis, nombreux et variés, auxquels la population haïtienne est confrontée ne sauraient être relevés en l'absence d'une gouvernance efficace, stable et représentative. Il n'a jamais été aussi urgent d'instaurer un dialogue inclusif auquel les femmes puissent participer pleinement, véritablement et en toute sécurité.

Les personnes qui œuvrent à la résolution de l'impasse politique en Haïti doivent être protégés. Elles ont besoin du soutien, des encouragements et de l'aide de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. Dans la perspective du renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), il apparaît clairement qu'il est urgent et impérieux de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti. Il est également indispensable d'appuyer la réforme judiciaire, de renforcer les capacités de protection contre la violence fondée sur le genre et d'apporter aux victimes des solutions globales.

Le Conseil de sécurité est parfaitement conscient des conséquences de la crise actuelle de la sécurité alimentaire sur les pays vulnérables du monde entier. Haïti n'est pas épargné par ses retombées, puisque près de la moitié de sa population est aujourd'hui confrontée à une grave insécurité alimentaire. Les violences ont perturbé la production alimentaire, les transports et l'accès aux marchés, et ce, pour des millions de personnes qui souffrent de plus en plus de la faim et de malnutrition aiguë. La flambée des prix du carburant aggrave encore la situation.

L'accès humanitaire est plus difficile, limité par le contrôle que les bandes organisées exercent sur les routes, dans les ports et aux points de passage des frontières. Le personnel humanitaire, dont le seul objectif est de répondre à des besoins criants, est la cible des bandes organisées et exposé à des risques d'enlèvements

et de violences sexuelles. Pourtant, malgré ce contexte difficile, le plan de réponse humanitaire en Haïti est toujours financé à moins de 30 %, soit un des niveaux de financement les plus faibles tous plans confondus. En cette période agitée au niveau mondial, nous ne devons pas permettre que les besoins humanitaires d'Haïti tombent dans l'oubli.

Le Conseil a une responsabilité envers celles et ceux qui exercent ses bons offices et exécutent son mandat. Il convient donc de veiller à ce que le BINUH dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de toutes les fonctions qui lui ont été confiées. Nous avons été informés de graves dangers auquel son personnel est exposé dans le cadre des efforts qu'il déploie pour mener à bien notre mandat. Il porte un très lourd fardeau en notre nom.

L'Irlande se réjouit à la perspective de collaborer de manière constructive avec les membres du Conseil pour adopter un mandat à l'appui du peuple haïtien, qui soit assorti de ressources humaines et financières suffisantes pour mener à bien la tâche à accomplir. Nous nous félicitons des recommandations formulées par le Secrétaire général à la suite de l'évaluation indépendante. Au cours des prochaines semaines, nous devons examiner comment les traduire en actions dans le cadre du nouveau mandat. La présente séance ne laisse planer aucun doute – si tant est qu'il y en ait eu – sur l'ampleur des défis auxquels le peuple haïtien est confronté. Exprimer nos profonds regrets et notre préoccupation ne suffit pas. Le peuple d'Haïti mérite que nous agissions.

M. Mathur (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} La Lime, de son exposé détaillé sur l'exécution du mandat confié par le Conseil de sécurité au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et sur l'évolution récente de la situation en Haïti. Je remercie également l'intervenant de la société civile, M. Descardes, de ses observations. Nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre haïtien des affaires étrangères et du représentant de la République dominicaine.

Comme nous l'avons vu au cours de ces 10 dernières années, Haïti a du mal à se relever des défis multidimensionnels auxquels il a été confronté. La résilience du peuple haïtien a été mise à rude épreuve à plusieurs reprises par des événements politiques imprévisibles et des catastrophes naturelles tragiques. L'année dernière, Haïti a été confronté à des défis sur

ces deux fronts. Il y a eu tout d'abord l'assassinat du Président Moïse en juillet de l'année dernière, et ensuite le tremblement de terre dévastateur de forte magnitude et l'ouragan qui a suivi au mois d'août. Toutes ces catastrophes ont exacerbé la crise humanitaire.

La situation politique et en matière de sécurité est demeurée fragile ces quatre derniers mois. Les acteurs politiques haïtiens ne sont toujours pas parvenus à un accord sur la transition, le rétablissement d'institutions fonctionnelles et la tenue d'élections. La situation humanitaire désastreuse a été exacerbée par la stagnation économique actuelle.

Dans ce contexte, nous prenons acte des efforts déployés récemment par la Représentante spéciale La Lime et son équipe pour faciliter le dialogue entre le Gouvernement intérimaire, l'opposition et les groupes de la société civile. Il est important de définir un calendrier précis et d'élaborer une feuille de route en ce qui concerne la transition et la tenue d'élections en Haïti. Toutes les parties prenantes haïtiennes doivent œuvrer dans un esprit constructif pour instaurer la confiance et parvenir à un consensus sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel sur la base d'une feuille de route réaliste et concrète.

Le rétablissement de l'ordre public demeure un des plus grands obstacles aux progrès en Haïti. La persistance des violences liées aux bandes organisées et des enlèvements, notamment dans la capitale, Port-au-Prince, a encore accentué le sentiment d'insécurité. Dans certains cas, le personnel des Nations Unies a également été pris pour cible. Le Conseil doit condamner ces attaques avec la plus grande fermeté, et nous demandons que des mesures soient prises rapidement contre les auteurs de ces actes. Nous rappelons également l'importance de poursuivre de manière énergique le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti. À cet égard, nous nous félicitons de la demande officielle adressée par le Gouvernement intérimaire à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour qu'il l'aide à résoudre l'éternel problème de l'entrée de marchandises illicites en Haïti. Nous soulignons également qu'il importe que les différentes institutions judiciaires fonctionnent de manière efficace et fluide pour lutter contre le climat d'impunité.

En ce qui concerne le renouvellement du mandat du BINUH, nous avons pris note des conclusions du Secrétaire général selon lesquelles Haïti traverse l'une des périodes les plus difficiles de son histoire. La présence du BINUH est importante, et il faut lui donner

les moyens d'aider les autorités haïtiennes de façon plus volontaire. Ma délégation participera de manière constructive aux discussions sur le renouvellement du mandat.

L'Inde entretient des relations de longue date avec Haïti et son peuple. Elle est un important fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti et a également fourni trois unités de police constituées à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, qui ont été déployées jusqu'en 2017. Elle a aussi apporté son aide à Haïti en période de besoin, en commençant par les efforts de reconstruction après le tremblement de terre de 2010. Nous avons également accordé à Haïti une aide financière d'urgence de 2,05 millions de dollars à la suite du passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016. Plus récemment, nous avons fait don de médicaments essentiels pour sauver des vies dans le cadre de la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous sommes pleinement convaincus que le peuple haïtien possède la force et la résilience nécessaires pour surmonter les problèmes actuels. L'Inde réaffirme sa volonté d'appuyer le peuple haïtien en ces temps difficiles.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} La Lime, de son exposé d'aujourd'hui et de ses recommandations pertinentes contenues dans le rapport (S/2022/481). Nous lui sommes reconnaissants, ainsi qu'à son équipe, de leur dévouement et de leurs efforts en Haïti. Nous tenons également à remercier M. Arnoux Descardes de sa précieuse contribution, et nous saluons la présence au Conseil aujourd'hui du Ministre haïtien des affaires étrangères.

Nous tenons à souligner une fois de plus notre vive inquiétude face à ce que traversent Haïti et son peuple. Comme le montre le dernier rapport en date, presque tous les indicateurs sont au rouge. La violence empêche les Haïtiens de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Environ 17 000 citoyens auraient fui les zones où sévissent les bandes organisées, et certains éléments indiquent que les bandes armées recrutent des mineurs. Les enlèvements chroniques sont également un exemple préoccupant de l'exploitation, de l'insécurité et du mépris pour les droits humains qui sont endémiques en Haïti.

Nous sommes en outre alarmés par les informations selon lesquelles les bandes recourent de

plus en plus à la violence sexuelle et fondée sur le genre contre les filles et les femmes en guise de représailles ou de punition. Il est indispensable que les victimes et les personnes rescapées puissent accéder en toute sécurité à des services de santé complets, à des services juridiques et à des informations.

Nous sommes aussi préoccupés par le fait que le centre de données de la police nationale sur les violences sexuelles et fondées sur le genre n'est plus opérationnel. L'état de droit et le secteur de la justice doivent être renforcés afin de briser le cycle de l'impunité et de promouvoir l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits humains et les atteintes à ces droits. Par ailleurs, à l'approche de la saison des ouragans, nous appelons une nouvelle fois à mettre davantage l'accent sur le renforcement de la résilience.

Les catastrophes climatiques revêtent des formes multiples et les communautés rurales les plus pauvres en sont les plus durement touchées. Les populations étant contraintes de fuir vers les villes, elles sont de plus en plus vulnérables à l'exploitation par les bandes. La corrélation est claire : certains facteurs climatiques contribuent à l'instabilité. Nous estimons par conséquent que cette problématique doit être plus solidement intégrée à l'action du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et du système des Nations Unies.

La Norvège demeure attachée à la présence des Nations Unies en Haïti par le truchement du BINUH, de l'équipe de pays et des organismes, fonds et programmes. Nous attendons avec intérêt de participer activement au prochain processus de renouvellement du mandat en tant que partenaire solide d'Haïti. La Norvège restera un partenaire de développement et apportera un soutien supplémentaire dans des domaines tels que la résilience face aux changements climatiques, la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement et l'autonomisation des femmes.

Face à ces défis, nous exhortons tous les acteurs politiques haïtiens à s'unir pour trouver une voie commune et rétablir les institutions légitimement élues. Il faut faire montre de volonté politique pour favoriser la réconciliation et ouvrir la voie à des élections libres, régulières et transparentes. La seule solution qui convienne pour Haïti est une solution que les Haïtiens eux-mêmes auront définie.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je voudrais commencer par remercier à mon tour la Représentante spéciale, M^{me} La Lime, pour son exposé. Je voudrais

également remercier M. Descardes pour son intervention et saluer la présence parmi nous du Ministre haïtien des affaires étrangères.

Nous venons de l'entendre, il y a urgence en Haïti. Les autorités haïtiennes doivent réagir et la communauté internationale se mobiliser davantage. Je reviendrai pour ma part sur plusieurs aspects.

Premièrement, il n'y a pas d'alternative au dialogue pour sortir de l'impasse politique actuelle, c'est la seule voie. Les contacts directs établis entre le Premier Ministre et l'opposition sont un développement positif à cet égard. Tous les acteurs politiques doivent s'investir pour bâtir le consensus nécessaire à l'organisation d'élections lorsque les conditions, notamment de sécurité, seront réunies. Afin de réussir, il importe de nommer les membres d'un comité électoral provisoire acceptable pour tous.

Deuxièmement, il faut à tout prix mettre un terme à la violence des gangs. Nous étions réunis il y a moins d'un mois dans cette salle pour faire ce constat. Ces groupes criminels ont multiplié cette année les homicides et les enlèvements, et ce, en toute impunité. Ils sapent l'autorité de l'État et pillent ses ressources. Or, sans la sécurité, il ne peut y avoir ni état de droit ni développement. Face à cette situation, la priorité va au renforcement de la Police nationale d'Haïti. Nous saluons à cet égard la proposition d'augmenter le plafond de conseillers de police du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). La constitution du fonds de financement multidonateurs est également un développement très positif. La France a intensifié pour sa part sa coopération sécuritaire, et elle continuera à le faire.

Troisièmement, il faut renouer avec un fonctionnement normal des institutions. Les prisons, cela a été mentionné, sont surchargées et délabrées, sans eau ni services de base. Le système judiciaire haïtien, faute de ressources, est également déliquéscent et incapable de mener à bien l'enquête sur l'assassinat du Président Jovenel Moïse, en particulier. Or, l'impunité, tout comme la corruption généralisée, sapent la confiance dans l'État et détruisent le lien social. Le lancement d'une coopération entre Haïti et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est à cet égard un développement positif que nous saluons.

Enfin, et c'est mon dernier point, la situation économique et humanitaire en Haïti est alarmante et se dégrade rapidement. Près de la moitié de la population

haïtienne a besoin d'une aide humanitaire cette année. Cela a été rappelé à plusieurs reprises. Il y a donc urgence à renforcer le soutien humanitaire, et en particulier l'aide alimentaire. Face à cette situation, il est indispensable que l'État haïtien travaille à renforcer la gouvernance et la redevabilité de ses institutions, et ce, notamment dans la lutte contre la corruption.

Avant de conclure, je souhaiterais revenir sur le travail remarquable et essentiel que mènent les Nations Unies en Haïti. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2022/481), le maintien d'une présence robuste des Nations Unies en Haïti est indispensable, notamment sur le plan politique et sur le plan sécuritaire. Nous souhaitons que le BINUH soit renouvelé pour 12 mois avec un mandat robuste et doté des ressources supplémentaires qui seront éventuellement nécessaires afin de mener à bien sa mission difficile.

La France se tient aux côtés d'Haïti, que des liens anciens et une langue commune unissent à la France. Je voudrais à cet égard saluer également le travail politique et de terrain que mène l'Organisation internationale de la Francophonie. La France est déterminée à accompagner les Haïtiens vers la sortie de crise dont le pays a si cruellement besoin.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la participation du Ministre haïtien des affaires étrangères, M. Jean Victor Génés, à la présente séance. Nous avons écouté attentivement les observations formulées par M. Arnoux Descardes, et nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Helen La Lime, de son exposé sur la situation dans le pays et les activités du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

Nous sommes de plus en plus préoccupés par l'évolution de la situation en Haïti. Les quatre mois de la période sous examen ont été marqués par une détérioration continue dans tous les domaines essentiels, que ce soit le règlement politique, la sécurité ou la situation humanitaire. Des désaccords de fond opposent les principales parties prenantes au sein du Gouvernement, de la société civile et du milieu des affaires quant aux moyens envisagés pour sortir de l'impasse politique. Le Premier Ministre Ariel Henry tente bien de nouer un dialogue avec certaines forces, mais il est trop tôt pour parler de résultats tangibles. Malheureusement, l'aide du BINUH pour organiser des discussions informelles entre divers groupes ne donne, elle non plus, aucun résultat. Nous espérons vivement

que les discussions du comité tripartite, composé de représentants du monde universitaire, de représentants religieux et de représentants du milieu des affaires, permettront d'apporter des idées nouvelles.

Les conditions de sécurité sont exacerbées par le fait que les bandes armées se battent non seulement contre le Gouvernement, mais aussi les uns contre les autres. Au cours des cinq premiers mois de l'année, le nombre d'enlèvements a augmenté de plus de 30 %, le nombre de meurtres a lui aussi augmenté, il y a eu à nouveau 17 000 déplacés et le nombre de crimes sexuels a atteint un niveau record. Tout cela exige qu'Haïti consolide son système de maintien de l'ordre et le rende plus efficace, car il est en première ligne de la lutte contre les problèmes qui continuent de se poser dans le pays. En outre, nous ne devons pas oublier les éventuelles conséquences de la crise alimentaire mondiale provoquée par les agissements irresponsables des États occidentaux, et dont ils tentent vainement de rejeter la faute sur la Russie.

Nous comprenons la logique du Secrétaire général qui, dans son récent rapport (S/2022/481), conclut que la situation politique et les conditions de sécurité actuelles en Haïti ne permettent pas d'espérer que les élections attendues de longue date soient organisées avant la fin de cette année. En même temps, nous partons du principe que seul un règlement politique des différends internes peut apporter la garantie d'un règlement véritablement durable.

Nous avons lu attentivement les observations du Secrétaire général sur l'évaluation indépendante des opérations du BINUH, qui a été préparée conformément à la résolution 2600 (2021). Nous constatons qu'il a fourni des recommandations très détaillées sur la manière de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti. Nous sommes prêts à examiner avec toute l'attention requise les recommandations pertinentes dans le cadre de nos discussions sur le prochain projet de résolution sur Haïti. Cependant, nous voudrions avoir davantage de détails concernant le mandat du BINUH pour ce qui est d'aider les Haïtiens à mettre en place un dialogue national. En l'absence de progrès sur le volet politique, les efforts pour régler les problèmes de sécurité d'Haïti risquent de revenir à se battre contre des moulins à vent, car c'est le chaos au sein des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire qui crée un terreau fertile à l'essor de la criminalité.

Il appartient aux Haïtiens de trouver une solution viable pour sortir du marasme politique. Les solutions

imposées de l'extérieur sont incapables de répondre à la complexité des causes profondes de la crise haïtienne. Les années d'ingérence extérieure et l'imposition de modèles de démocratisation qui ne tiennent pas compte des caractéristiques propres au pays en font d'ailleurs partie, nous en sommes convaincus. Cette approche sans finesse, digne d'un éléphant dans un magasin de porcelaine, est à l'origine d'innombrables crises dans le monde. Toute aide internationale, y compris l'aide fournie par l'ONU, doit être fournie de manière responsable et reposer sur un dialogue national plus large.

Pour notre part, nous continuerons à oeuvrer pour aider le Conseil de sécurité et le BINUH à trouver une solution qui soit menée et dirigée par les Haïtiens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Albanie.

Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} La Lime, de son exposé détaillé d'aujourd'hui, et je tiens à remercier tout particulièrement M. Descardes de nous avoir présenté, en toute franchise, la situation dans son pays et fourni des recommandations claires sur la manière de mieux appuyer le peuple haïtien dans sa lutte pour la paix, la stabilité et le développement. Je salue la présence parmi nous de S. E. M. Jean Victor Génés, Ministre haïtien des affaires étrangères, et de l'Ambassadeur de la République dominicaine.

Tous les rapports de l'ONU et des médias confirment que les conditions de sécurité en Haïti se détériorent rapidement. Les bandes organisées contrôlent la majeure partie du territoire du pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'augmentation des violences sexuelles et par le recrutement de mineurs par des bandes armées. Certains parlent d'un trou noir dans les Caraïbes. Face à une situation aussi désespérée, il est difficile de fixer des priorités, car tout est nécessaire et tout devient une priorité. Il importe néanmoins de rétablir la sécurité et de faire primer le droit sur la loi des bandes organisées. Haïti et son peuple ne peuvent continuer à être soumis à la loi de la rue.

La Police nationale d'Haïti doit être professionnelle. Elle doit être renforcée, soutenue et formée afin de faire face à la violence et de lutter contre la criminalité organisée. Des mesures s'imposent de toute urgence pour garantir le maintien de l'ordre et améliorer les institutions judiciaires. Il incombe au

Gouvernement haïtien de protéger son peuple, mais comme la réalité le montre, il ne peut le faire seul. La communauté internationale doit être prête à entendre les appels du peuple haïtien et faire davantage pour appuyer les institutions chargées de la sécurité partout où cela est nécessaire. À cet égard, nous nous félicitons de la création du panier de fonds multidonateurs, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, afin d'aider la police nationale à devenir une institution de maintien de l'ordre plus responsable, plus professionnelle et davantage tenue de rendre des comptes, ainsi que de la création des nouveaux groupes mixtes Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH)-équipe de pays des Nations Unies. Les recommandations de la mission d'évaluation visant à renforcer le mandat et les opérations du BINUH dans les secteurs de la justice et du maintien de l'ordre seront très utiles pour reconfigurer le mandat, et nous remercions l'ONU et l'expert indépendant de leur travail à cet égard.

Nous saluons les efforts conjoints du BINUH, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires internationaux, en coopération avec les autorités nationales, pour lutter contre la corruption et les flux financiers illicites, qui sont utilisés par les bandes organisées dans le cadre de leurs activités illégales, et qui compromettent l'autorité de l'État. Nous pensons que le mandat du BINUH doit répondre aux besoins du Gouvernement pour surmonter ces difficultés, tout en assurant un suivi adéquat de la situation sur le terrain, y compris en matière de droits humains. Avec l'augmentation des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, y compris la violence sexuelle, le mandat et les services du BINUH en matière de droits humains doivent être renforcés. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec tous les membres du Conseil pour concevoir, sur la base des conclusions du rapport d'évaluation, un mandat solide pour le BINUH, qui sera adapté à l'objectif visé dans le contexte politique et de sécurité difficile que connaît Haïti.

Pour terminer, je tiens à saluer les efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour guider toutes les parties vers un climat politique favorable. Nous savons que ce n'est pas facile, mais nous sommes fermement convaincus qu'une solution durable pour la paix en Haïti ne pourra être obtenue que grâce à un dialogue inclusif entre tous les acteurs politiques, le secteur privé, la société civile et les représentants des femmes et des jeunes, ouvrant ainsi la voie à la tenue d'élections libres et démocratiques dès que possible afin

de rétablir la légitimité, d'imposer l'autorité juridique et de mettre en place un État pour tous.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à S. E. M. Jean Victor Génés, Ministre des affaires étrangères d'Haïti.

M. Génés (Haïti) : Je suis particulièrement honoré de pouvoir prendre part à la séance du Conseil de sécurité qui a pour objet l'examen du huitième rapport périodique soumis par le Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) (S/2022/481), conformément aux résolutions 2476 (2019) et 2600 (2021).

Je voudrais, avant de présenter les observations d'Haïti, vous adresser, Madame la Présidente, mes plus vives félicitations pour l'accession de votre pays, l'Albanie, à la présidence du Conseil pour ce mois de juin, ainsi que nos vœux de plein succès dans la conduite des travaux de cet organe. Je salue les autres membres du Conseil et les remercie pour leur contribution au débat, pour l'expression de leur préoccupation ainsi que pour leurs remarques judicieuses, qui témoignent de leur solidarité continue à l'égard d'Haïti et dont nous avons pris bonne note.

J'étends ces félicitations à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Helen La Lime, pour sa présentation du rapport (S/2022/481) dont nous prenons acte avec un intérêt renouvelé. Je salue également la présence de M. Arnoux Descardes, de l'organisation Volontariat pour le développement d'Haïti, et le remercie pour ses propos éclairants. Je salue aussi la présence de l'Ambassadeur de la République dominicaine, le pays voisin avec lequel nous entretenons de bonnes relations.

Ce rapport intervient à un moment où la situation sécuritaire continue de se dégrader en Haïti. Les activités des gangs armés créent un climat d'insécurité généralisée. Les cas d'enlèvement contre rançon et les meurtres violents demeurent monnaie courante et même les diplomates étrangers, y compris les membres du personnel des Nations Unies, ne sont pas épargnés. Les affrontements entre gangs rivaux causent de nombreuses victimes dans la population et des milliers de personnes ont dû fuir leurs lieux de résidence pour échapper à la violence.

Cependant, les autorités responsables ne restent pas les bras croisés. Avec les faibles moyens dont elles disposent, elles font le maximum d'efforts pour mettre

hors d'état de nuire ceux qui veulent maintenir le chaos et empêcher la normalisation de la situation.

Nous nous félicitons de ce que le rapport du Secrétaire général reconnaît les efforts déployés par la Police nationale d'Haïti pour contrecarrer les activités délictueuses des gangs, lesquels efforts ont permis l'arrestation de plusieurs individus soupçonnés d'être impliqués dans des cas d'enlèvement ou de meurtre. La Police nationale d'Haïti, qui est la force dont le Gouvernement dispose pour apporter une réponse à ce phénomène, ne peut pas s'en sortir seule dans les conditions actuelles, malgré le courage et la détermination dont elle fait preuve actuellement en dépit de ses faibles moyens.

Le Gouvernement de la République d'Haïti a décidé de faire tous les sacrifices pour dégager les ressources nécessaires pour fournir à la Police nationale d'Haïti les moyens qu'elle réclame pour remplir sa mission avec efficacité. Les difficultés rencontrées par l'Administration haïtienne pour se procurer des engins blindés et des équipements létaux continuent de mettre la Police nationale d'Haïti en situation d'infériorité par rapport aux gangs qui eux, parviennent à s'approvisionner grâce à la contrebande.

Face à une telle situation, il devient urgent que la police nationale puisse recevoir dans les prochains jours, et non dans les prochaines semaines ou les prochains mois, un accompagnement robuste suffisant de la part des partenaires de la communauté internationale, en vue de donner un grand coup d'arrêt à cette situation plus qu'inacceptable.

Il faudrait que les pays et organisations amis d'Haïti étudient la façon la plus appropriée pour lui apporter rapidement une assistance importante en moyens et équipements adéquats, en formation sur le terrain, et pour la réalisation d'un contrôle des effectifs de la Police nationale d'Haïti. C'est devenu indispensable si l'on veut rétablir un climat sécuritaire.

Le Gouvernement apprécie à sa juste valeur l'assistance reçue de la part de la communauté internationale pour aider la Police nationale d'Haïti à faire face à ses responsabilités de protéger et servir la population. Il convient de mettre en exergue les initiatives prises tour à tour par les États-Unis, le Canada et la France de tenir des réunions avec nos partenaires internationaux pour débattre des multiples problèmes auxquels Haïti fait face et apporter le soutien international nécessaire.

Plusieurs États Membres de l'ONU ont promis un appui bilatéral aux forces de police haïtiennes, y compris une assistance financière et matérielle et des conseillers de police spécialisés.

Nous prenons note de la création par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) du « panier de fonds » destiné à aider la police nationale dans la lutte contre la violence des gangs et le crime organisé. Nous remercions vivement nos partenaires internationaux pour leur coopération agissante et leur solidarité en ce sens.

Je salue, à cet égard, le récent rapport du Secrétaire général relatif à l'évaluation du mandat du BINUH, qui indique clairement les limites de la Police nationale d'Haïti ainsi que le manque de capacités et d'expertise du BINUH, en termes de nombre d'experts et de degré de spécialisation pour faire face au niveau sans précédent de la criminalité dans le pays.

Il n'est pas souhaitable que la communauté internationale ou des forces étrangères se substituent à la Police nationale d'Haïti et viennent effectuer le travail à sa place. Ce que le Gouvernement haïtien souhaite, c'est de voir les attributions et capacités du BINUH renforcées pour un encadrement et un accompagnement efficaces de la police nationale.

L'expérience de la présence onusienne en Haïti ces dernières années a montré les limites de ce mode d'intervention consistant à se substituer aux forces locales pour aboutir à des résultats ponctuels et satisfaisants. Mais force est de constater qu'après le départ des forces internationales, les structures locales se retrouvent dans l'incapacité d'avoir les mêmes performances parce qu'elles n'ont pas reçu la formation adéquate et ne disposent pas des mêmes moyens.

La sécurité étant un bien public, c'est une priorité pour le Gouvernement, mais aussi pour le peuple haïtien, qui est exaspéré. Des solutions urgentes doivent être trouvées dans les meilleurs délais si l'on veut restaurer la démocratie haïtienne. On ne peut envisager sérieusement aucune élection libre, honnête et démocratique dans un tel environnement, et encore moins une relance de l'économie nationale ou un projet de développement durable.

Le retour à un fonctionnement normal des institutions ne saurait se réaliser sans une action concertée pour mettre un terme aux agissements des gangs armés qui terrorisent la population et empêchent la libre circulation des personnes et des biens.

En plus de la résolution du problème de l'insécurité, il s'agira en même temps d'aborder, avec un encadrement efficace, d'autres problèmes conjoncturels et structurels connexes qui ont un lien direct avec le phénomène de l'insécurité. Je veux parler du dysfonctionnement du système judiciaire, du trafic illicite d'armes, de munitions et de stupéfiants, de la corruption et de la contrebande.

L'échange d'informations sur les acteurs impliqués dans ces actes répréhensibles et des actions concertées sont essentiels pour mener efficacement la lutte contre l'insécurité.

Dans la situation complexe d'aujourd'hui en Haïti, la solution ne peut pas être uniquement répressive. Beaucoup d'autres paramètres doivent être pris en considération. Mettre fin à l'activité des gangs suppose la capacité des forces de l'ordre à garder le contrôle des zones récupérées pour permettre à l'État de remplir ses obligations, par exemple fournir les services de base à la population, réhabiliter les commissariats de police, entreprendre les travaux de voirie, la fourniture de l'eau potable, de l'électricité, le ramassage d'ordures, la réouverture des écoles, le fonctionnement des centres de santé et les opportunités d'emplois. C'est à ces conditions que l'on arrivera à sédentariser les citoyens et à arrêter la migration irrégulière qui constitue un défi majeur non seulement pour nous, mais aussi une grande préoccupation pour l'ensemble des pays de la région.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que la solution durable au phénomène d'insécurité passe aussi par la promotion du développement socioéconomique à long terme d'Haïti. Même s'il n'y a pas une relation de causalité, il existe toutefois une relation intime entre le niveau de criminalité et la situation de pauvreté extrême dans le pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Blanco Conde (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet échange de vues sur la situation en République d'Haïti, une question d'une grande importance pour mon pays et la communauté internationale.

En 2004, la communauté internationale a fait droit à la demande de la population haïtienne et a mis en place une force capable de garantir la sécurité et la paix en Haïti. Pour cette raison, la Mission des Nations Unies

pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a bénéficié d'une reconnaissance et d'une légitimité politique. Malheureusement, 18 ans plus tard, la situation s'est dramatiquement aggravée, alors qu'il n'y a pas de mécanisme institutionnel pour faire face à la crise. Bien que l'un des objectifs de la MINUSTAH était de mener à bien la réforme de la police, le rapport du Secrétaire général (S/2022/481) indique que cette question est toujours en suspens.

Il est clair que la Police nationale d'Haïti ne dispose pas de capacités suffisantes pour maintenir l'ordre et contrôler les nombreuses bandes armées qui terrorisent la population. Dans ce contexte, les niveaux extrêmement élevés de violence de rue ont provoqué une telle insécurité que des réponses immédiates sont nécessaires. Or, un plan d'amélioration progressive de la police nationale ne suffit pas, car les efforts de stabilisation ne concernent pas seulement les actes de violence des bandes organisées.

C'est pourquoi la République dominicaine estime que les efforts de stabilisation en Haïti doivent être axés à la fois sur la paix et sur le dialogue politique, afin de conclure des accords durables permettant d'instaurer une paix pérenne. Il incombe à l'ONU d'agir de toute urgence en faveur de la paix et de la stabilité d'Haïti et de la région, sous forme d'un plan solide et d'un appui immédiat à la Police nationale d'Haïti, et en étendant le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, afin d'atténuer l'incertitude dans laquelle vivent les Haïtiens, et qui préoccupe beaucoup leurs voisins, dont plusieurs États membres du Conseil de sécurité, qui sont touchés par cette profonde instabilité.

Je rappelle qu'il y a moins de trois ans, dans cette même salle (voir S/PV.8559), mon pays avait mis en garde contre les conséquences négatives de la réduction de la présence des Nations Unies en Haïti. Aujourd'hui, nous récoltons les fruits de cette décision fatidique.

Nous soulignons de nouveau qu'il faut acheminer de l'aide en Haïti sans perdre de temps, comme le prouvent les données macroéconomiques effrayantes. Selon des études menées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, sur 11 millions d'habitants, 5,3 millions souffrent de faim chronique. Ce chiffre a doublé au cours des quatre dernières années. Ces niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë sont principalement dus au déclin économique, à l'instabilité politique, à la faiblesse de la production, à la faible résilience face aux fréquentes catastrophes naturelles et à l'insécurité causée par les bandes organisées,

qui contrôlent désormais dans une large mesure les infrastructures critiques du pays.

Étant donné qu'il ne peut y avoir de stabilité tant que la faim perdure, et encore moins tant que les citoyens vivent dans l'insécurité, la pacification immédiate est le seul moyen de faire face à la violence et au chaos. En effet, la menace d'un bain de sang majeur plane, qui pourrait être causé par une intensification des affrontements entre les bandes criminelles ou par des foules qui s'en prennent aux propriétés à la recherche de nourriture.

Pour mon pays, cette situation est une question de sécurité nationale, ne serait-ce qu'en raison de la pression exercée sur notre frontière face à cette dure réalité. La République dominicaine n'aura de cesse d'exprimer sa préoccupation et sa volonté d'aider son voisin à surmonter cette situation déplorable. Mais comme l'a dit le Président Luis Abinader Corona l'année dernière lors du débat général à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale :

« Il est impératif de réaffirmer dans les termes les plus fermes et les plus catégoriques possibles que la communauté internationale ne doit pas et ne peut pas abandonner le peuple haïtien » (A/76/PV.9, p.3).

Nous devons aider le peuple haïtien en cette période de crise mondiale et de catastrophes sans précédent. Nous ne pouvons pas continuer d'être spectateurs du processus de délitement du tissu social

en Haïti. Nous ne pouvons pas continuer d'assister à des réunions et d'écouter des exposés qui tentent d'éluder ce qui se passe en Haïti. Nous devons agir maintenant.

La communauté internationale a la responsabilité de veiller à ce que les mesures prises produisent les résultats escomptés. C'est le moment de faire notre autocritique pour ne pas répéter les erreurs du passé en Haïti et aussi pour éviter que, en ces temps agités, les nouveaux problèmes nous fassent oublier ceux en souffrance. Le peuple haïtien veut vivre dans la paix. Il est en droit d'aspirer à un avenir meilleur et le Conseil de sécurité dispose des mécanismes voulus pour mener un effort conjoint associant la communauté internationale, le Gouvernement haïtien et le peuple haïtien afin de définir une feuille de route vers la paix et le développement durable. Notre histoire témoigne de l'appui que la République dominicaine a toujours accordé au peuple haïtien, et la solidarité de notre peuple reste inébranlable. Mais nous réaffirmons ici que nous voulons voir un Haïti prospère, capable de satisfaire à tous les besoins de ses citoyens et de leur offrir des possibilités de progrès et de bien-être sur leur territoire.

Enfin, nous devons rappeler qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura jamais de solution dominicaine au problème haïtien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

La séance est levée à 17 heures.